

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2019

COMPTE-RENDU

Présents : Richard FENIET, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Romain PASSERAT, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME.

Absents excusés : Nicole BOUILLET (pouvoir à Corinne LINDA), Guillaume VOISIN (pouvoir à Romain PASSERAT),

Absent : Jean-Louis DE VETTOR

1 – Transfert des compétences eau et assainissement

Conformément à la Loi Notre, la compétence eau et assainissement, que la Commune de Voiteur exerce en direct, devra être transférée aux Communautés de Communes d'ici 2026. Seuls les syndicats exerçant leur compétence sur plusieurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale bénéficient d'une dérogation pour poursuivre leur activité, ce qui est le cas du Syndicat des Eaux de la Haute Seille auquel Voiteur adhère pour la distribution en eau potable de Courbeau et Bois Vernois.

De par sa situation, la Commune de Voiteur se trouve donc confrontée à deux choix possibles :

- transfert de la compétence à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille
- élargissement de la compétence du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Seille à l'ensemble du village.

Les Communes du territoire de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille sont amenées à délibérer avant le 1^{er} juillet 2019 si elles s'opposent au transfert des compétences eau et assainissement au sein de la structure intercommunale à la date du 1^{er} janvier 2020. Si au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population s'opposent au transfert de ces compétences, celui-ci prendra effet au plus tard le 1^{er} janvier 2026, mais ne sera pas effectif au 1^{er} janvier 2020.

En début de séance, Messieurs Anthony BOREL de la Communauté de Communes et Florent PICHON du Conseil Départemental ont fait une présentation de l'état des lieux qui a été réalisé dans les communes gestionnaires de l'eau et de l'assainissement dans le périmètre de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, aussi bien au niveau des moyens humains que des moyens financiers, avec une projection sur 20 ans.

A l'issue de cet état des lieux, la Communauté de Communes a proposé aux communes membres de mutualiser la gestion de l'eau et de l'assainissement, afin de pouvoir répondre aux nouvelles obligations qui s'imposeront aux gestionnaires dans les années à venir, de permettre la solidarité entre les communes, d'homogénéiser le service, de proposer un prix unique à terme. Dans la projection pluriannuelle est annoncée une hausse très importante du prix pour les abonnés, le prix de l'eau variant de 1,75 € le m³ actuellement à 2,75 € à terme (prix basé sur une consommation de 120 m³ annuelle), et le prix de l'assainissement passant de 2,28 € actuellement à 3,32 € à terme, et ce pour tenir compte du renouvellement des réseaux notamment.

Ensuite, c'est au tour du Syndicat des Eaux de la Haute de la Seille, représenté par Messieurs Jean-Marie COURBET et Jean-Paul THOMAS, de présenter le service proposé. Le Syndicat, interlocuteur possible dans le cadre des réflexions actuelles, assure actuellement la distribution de l'eau à Courbeau et Bois Vernois, hameaux de Voiteur. Si la Commune de Voiteur, déjà adhérente, se prononçait en faveur d'un transfert de compétence de l'eau au Syndicat, celui-ci devrait réunir ses membres et leur soumettre une modification des statuts pour éventuellement intégrer le bourg de Voiteur. Le SIEHS a été créé en 1933, il gère 28 km de canalisations, regroupe 11 communes soit environ 1 800 abonnés ; il pompe 250 000 m³ d'eau par an dans deux captages, l'un à Nevy sur Seille et l'autre à Voiteur, et vend 200 000 m³ par an. Un fontainier et une secrétaire à temps non complet sont salariés du Syndicat. Le SIEHS, en « bon père de famille » a mis sur pied des travaux chaque année, notamment la chloration, et peut compter sur la nappe de Nevy sur Seille qui ne faiblit pas. Le prix facturé actuellement est de 1,95 € sur la base d'une consommation de 120 m³ annuelle. Ce prix est bien entendu susceptible d'augmenter dans les prochaines années, en fonction des besoins, sans pour autant pouvoir donner plus de précisions.

Après ces deux exposés, les conseillers municipaux de Voiteur sont amenés à prendre des décisions et à répondre aux questions suivantes :

- Etes-vous pour le transfert à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille de la compétence eau ?

Réponse : 1 voix POUR et 10 voix CONTRE

- Etes-vous pour le transfert à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille de la compétence assainissement ?

Réponse : 2 voix POUR et 9 voix CONTRE

- Souhaitez-vous rejoindre le Syndicat des Eaux de la Haute Seille ?

Réponse : 6 voix POUR et 5 voix CONTRE

Il restera à présent à savoir si les membres du Syndicat acceptent une modification des statuts permettant d'intégrer la Commune de Voiteur.

2 – Régime indemnitaire du personnel communal

Le Conseil municipal décide de mettre en place le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, composé de l'indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise et du complément indemnitaire). La nouvelle prime remplacera l'Indemnité d'administration et de technicité au 1^{er} juillet 2019.

3- Personnel saisonnier

Alex CABUT viendra compléter le personnel communal durant l'été, afin de renforcer l'équipe technique.

4 – Recensement de la population

En vue du recensement programmé en 2020, le Conseil municipal décide de nommer Madame Françoise MARECHAL, secrétaire de mairie, en tant que coordonnateur communal pour suivre les opérations de recensement. Catherine LAILLET sera à nouveau agent recenseur, comme en 2015. La commune est à la recherche d'un deuxième agent.

5 – Effectifs de l'école

Plus de 120 enfants sont inscrits à l'école pour la rentrée scolaire de septembre 2019. La cinquième classe qui avait été ouverte de façon provisoire en septembre 2018 est pérennisée et verra l'arrivée d'un enseignant titulaire.

6– Horaires d'été du bureau de Poste

Monsieur le Maire a reçu un courrier de la direction de la Poste l'informant des horaires du bureau de Poste de Voiteur pour la période du 22 juillet au 12 août : ouverture de 9 h à 12 h du mardi au samedi.

7 – Achat de terrains

Le Conseil municipal décide d'acquérir les parcelles cadastrées ZK 34 et ZK 48 d'une superficie totale de 1720 m², après accord de la propriétaire suite à l'offre d'achat au prix de 1 000 €.

8 – Zone artisanale

Le permis d'aménager déposé par la Commune, pour aménager le terrain restant sur la zone artisanale, a été accordé. C'est la SARL VALLET Mickaël qui va s'installer à cet emplacement et le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de lancer les travaux de viabilisation.

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Voiteur. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VOITEUR' and '1921'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.